

Voie verte COMMUNES DE LANGEAIS et CINQ-MARS-LA-PILE Marquage photoluminescent – JUIN 2023

Objet : Note pour communication

La voie verte entre Langeais et Cinq-Mars-la-Pile a été aménagée par le Conseil départemental d'Indre-et-Loire et inaugurée en 2019 avec les Communes de Langeais et de Cinq-Mars-la-Pile.

Sur 2,7 kilomètres en parallèle de la route départementale RD953, elle sécurise les déplacements des piétons et des cyclistes entre les deux communes. L'aménagement est une réussite car sa fréquentation par les habitants est régulière, contribuant également au tourisme local entre le château de Langeais à la Pile de Cinq-Mars.

En 2023, les « déplacements doux » se développent partout en Indre-et-Loire, incitant les collectivités à améliorer les infrastructures pour les cyclistes et les piétons.

Le Département d'Indre-et-Loire est engagé pour satisfaire les attentes des populations locales ainsi que des visiteurs de la Touraine. La Direction des Routes et des Mobilités s'intéresse aux innovations qui sécurisent les voies de circulation. Tenant compte des enjeux économiques, d'un contexte de sobriété énergétique et d'éco-compatibilité, elle a expérimenté sur la voie verte de Langeais à Cinq-Mars-la-Pile une technologie qui a été testée pour la première fois à Pessac (Gironde) en 2018 : cela consiste en un marquage photoluminescent qui se charge en lumière pendant la journée et qui la restitue durant toute la nuit pendant 10 heures.

Rien de magique ! Il s'agit d'une peinture brevetée dont l'effet visuel est immédiat dans l'obscurité. La performance de la peinture est remarquable et les échantillons présentés à l'Architecte des Bâtiments de France, aux Communes de Langeais, de Cinq-Mars-la-Pile, à la Communauté de communes de Touraine-Ouest-Val-de-Loire ont rapidement convaincu.

Les avantages sont évidents en conditions nocturnes puisque le marquage luminescent guide les usagers sur la voie verte, leur permet d'anticiper les virages, les intersections, les rétrécissements de la piste.

Ainsi, les cyclistes et les piétons peuvent désormais emprunter la voie verte en fin de journée, au lever du jour, voire pendant les heures nocturnes et ils peuvent rejoindre en toute sécurité les équipements sportifs, les campings, les commerces, les services, les habitations, les gares, ... Rappelons que la voie verte ne bénéficie pas d'éclairage public ce qui était jusqu'à présent une contrainte pour les usagers, notamment en hiver, lorsque les journées sont les plus courtes.

Le Département a réalisé ce projet avec toute l'expérience et le savoir-faire de ses services routiers. Les agents du Département ont appliqué la peinture, le suivi et l'entretien de la voie verte sont réalisés dans le cadre d'une convention entre les Communes et le Département ce qui garantit la pérennité du dispositif.

Rappelons que l'expérience conduite par le Département n'a pas d'utilité sur toutes les pistes cyclables, néanmoins elle pourrait inciter certaines collectivités d'Indre-et-Loire à améliorer les « déplacements doux » sans ajout d'éclairage public, sans apport d'électricité, sans émission de CO2 et en compatibilité avec les milieux faunistiques et floristiques.

Enfin, le Département réalisera des comptages pour mesurer les passages des cyclistes sur la voie verte et il observera comment évolue la fréquentation du site.



Contact projet :

Thomas HILSMANN
CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DES MOBILITES / CHARGE DE MISSION VELO

LIGNE EXTERNE : 02 47 70 85 79 (poste 63570)

PORTABLE : 06 78 61 00 93

COURRIEL : thilsmann@departement-touraine.fr